



Comment retrouver les propriétaires de biens immobiliers

Par **TARATALY**, le **04/02/2019** à **00:39**

Bonjour.

J'ai une question sans doute un peu inhabituelle. Je vais expliquer la situation de façon très résumée. J'ai besoin de retrouver des biens immobiliers dont j'aurai hérité dans mon enfance. Cela s'est produit dans un contexte historique bien particulier de fin de guerre d'Algérie où mes parents avaient des biens en Algérie et en France. Pour l'Algérie je sais qu'ils existent mais pour l'instant je ne m'y intéresse pas.

Je pense qu'il y a des biens immobiliers en France, mes parents, frère et sœurs sont tous morts, il ne restait que moi comme seule héritière. J'ai été élevée par des parents adoptifs sans doute mon oncle et sa femme. Ma véritable histoire m'a été cachée, c'est moi qui petit à petit ai retrouvé des tas de souvenirs. Cet oncle est décédé en 2014 et sa femme qui m'a servi de mère est sans doute en fin de vie. Leurs enfants veulent à tout prix me faire signer une procuration hallucinante (même mon avocat n'en revenait pas) dans laquelle je donnerais les pleins pouvoirs à ma "mère adoptive" qui ne sait ni lire ni écrire et à son fils aîné. Cette procuration parle beaucoup "d'acquêts" dont je confierai la vente à celle qui m'a servi de mère et à son fils aîné.

Précision: cette procuration intervient dans le cadre d'une succession concernant le terrain en zone industrielle acquis légalement par mes parents adoptifs et dont la vente serait partagée entre tous les frères et sœurs et moi. Ce terrain où il y a aussi la maison où nous avons vécu a servi de lieu de travail à mon père adoptif.

Je ne vais pas m'étaler car il y a beaucoup d'éléments, un contexte très douloureux et beaucoup de mensonges sur mon passé.

Ma question est la suivante: comment puis-je retrouver la trace de ces biens immobiliers. Je sais qu'à l'adolescence mes parents adoptifs m'ont amené chez un notaire pour signer un papier. Aucun souvenir de ce papier.

J'ai toutes les raisons de croire que ces biens sont à mon nom, que j'en ai hérité de mes vrais parents, mais que ce sont mes parents adoptifs qui disposaient de l'argent généré par la location

de ces biens.

Je sais que les notaires ont la possibilité de consulter un fichier des biens immobiliers mais je ne sais pas comment ce fichier s'appelle ni quels sont mes droits.

Pourriez-vous me donner une réponse, quelles démarches je dois faire. Je vois mes frères et soeur de substitution faire pression sur moi, il y a urgence car à la mort de ma mère adoptive les biens leur échapperaient.

Par **Tisuisse**, le **04/02/2019** à **07:10**

Voyez un avocat français spécialisé dans les successions, ce sera la meilleure défense contre les autres héritiers car si vous donnez tout pouvoir à votre cousin, vous avez de gros risques d'être dépouillée de votre héritage.

Par **beatles**, le **04/02/2019** à **18:47**

Bonsoir,

Si vous connaissez ces biens, adresse et/ou référence cadastrale (parcelle) il vous suffit de vous rendre au Service de la Publicité Foncière dont dépendent ces biens.

Vous expliquez votre cas et vous aurez les réponses à toutes vos questions.

Je n'en reviens pas que votre avocat nous vous ait pas conseillé cette démarche.

Cdt.

Par **TARATALY**, le **04/02/2019** à **20:49**

Merci beaucoup Tisuisse, merci beaucoup Beatles pour vos réponses.

Oui je sais que je ne dois en aucun cas signer cette procuration malgré les menaces. Le notaire a même fait intervenir un avocat qui voulait m'assigner au tribunal pour que je signe cette procuration. Bien entendu je n'ai jamais rien signé et je ne signerai jamais rien.

Le problème est justement que je ne sais pas du tout où peuvent se trouver ces biens et j'ai bien pensé au service du cadastre mais je n'ai aucune information ni sur la nature des biens, ni sur le lieu. Je me demandais si avec mon nom il n'y avait pas un service, une base de données qu'on puisse consulter. Je pense qu'il faudrait que je passe par un notaire mais il me

faudrait le payer et actuellement comme je suis au RSA cela ne m'est pas possible.

Bon je continue à creuser car je voudrais retrouver la trace de ces biens avant le décès de ma mère adoptive.

Encore merci pour vos réponses et si quelqu'un a une piste de démarche à faire, n'hésitez pas. Je me sens bloquée par le fait que je n'ai pas les finances pour payer un avocat ou un notaire mais je suis sûre qu'il y a une solution pour retrouver ces biens.

Tarataly